

## Tourisme et loisirs

### Un schéma régional cohérent pour un secteur clé de l'économie francilienne

Jeudi 10 novembre 2011

**Réuni en séance plénière le 10 novembre 2011, le Conseil économique social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER) a adopté sur saisine du président de l'Exécutif régional, un Avis relatif au projet de « Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2011-2016 » qui sera examiné en Conseil régional les 17 et 18 novembre.**

Le tourisme en Ile-de-France représente un atout de première importance et un secteur clé pour le développement de l'économie francilienne et le rayonnement international de l'Île-de-France. Dans son Avis, le CESER approuve les orientations cohérentes de la stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France pour 2011/2016. Il retrouve dans ce nouveau schéma, plusieurs des recommandations faites aux élus régionaux à l'occasion de son Rapport et de son Avis du 22 janvier 2009 sur *le tourisme en Île-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux* :

- la mise en place de modes de gouvernance renouvelés et partagés,
- le renforcement des capacités d'hébergement touristique,
- l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information,
- la création d'une « marque » touristique,
- l'organisation d'un suivi et d'une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Approuvant le projet visant à créer un fonds régional de développement touristique des territoires, le CESER souhaite sa mise en place rapide. Mais pour assurer le bon niveau de l'intervention régionale, le CESER appelle à :

- un chiffrage et un phasage des opérations qui s'intégreront dans la stratégie régionale,
- une réflexion préalable sur le niveau de l'intervention financière de la Région et sur les moyens à consacrer afin de rattraper le retard avec d'autres Régions françaises.

#### **Tourisme d'affaires et hébergement touristique**

Le tourisme d'affaires est l'un des points forts de la destination Paris/Île-de-France grâce au dynamisme de sa filière congrès, salons et conventions. Il est toutefois confronté à une concurrence de plus en plus vive. Pour lever les difficultés de ce secteur, le CESER estime nécessaire :

- d'améliorer la desserte du parc des expositions de Paris-Nord Villepinte,
- de combler le manque d'équipements hôteliers « gros porteurs »,
- de s'assurer que le projet Grand Paris offre bien des opportunités foncières pour développer, à proximité de Paris, de nouvelles capacités hôtelières et des plates-formes d'accueil destinées aux autocars.

Le CESER appelle aussi au développement de l'offre d'hébergement touristique destinée aux jeunes et aux familles (campings, auberges de jeunesse...) notoirement insuffisante à ce jour.

Le CESER souligne également les problèmes posés par la modernisation de l'hôtellerie familiale et indépendante pour répondre à la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements.

### **Des formations d'excellence indispensables**

Face à la forte concurrence des destinations touristiques mondiales, la formation professionnelle tout au long de la vie revêt une importance cruciale. L'adoption par la Région fin 2009 d'un schéma régional des formations dans le domaine du tourisme a constitué une première étape. Elle est la garantie de l'acquisition de connaissances et de compétences et assure l'accès à de nouvelles qualifications pour répondre au plus près aux besoins de l'industrie du tourisme.

Le CESER émet l'idée, pour demeurer une référence internationale, de créer une « école ou Université » rassemblant des formations d'excellence avec des niveaux d'étude différents. Cette entité privilégierait un projet pédagogique, scientifique et de recherche de haut niveau centré sur les métiers du tourisme.

Le développement de stratégies adaptées de conquête et de fidélisation des clientèles touristiques passe par la réalisation régulière d'enquêtes et de sondages menés par des organismes indépendants tant auprès des touristes, aussi bien français qu'étrangers, que des professionnels (agences de voyage, autocaristes, guides-interprètes...).

Enfin, la valorisation de l'offre touristique de la région passe par :

- la poursuite des efforts engagés pour améliorer la qualité de service et l'accueil des touristes dans les grands centres de transit en matière de signalétique, gestion des files d'attente, contrôle aux frontières et sûreté générale des voyageurs ;
- l'amélioration rapide, par des mesures concrètes et partagées, de l'offre de service des taxis, tant en quantité qu'en qualité, et de la circulation et du stationnement des autocars de touristes ;
- la meilleure desserte des aéroports, des principaux sites touristiques, lieux culturels et patrimoniaux d'Île-de-France par les réseaux routiers et de transport en commun.

*Avis du CESER d'Île-de-France relatif au projet de rapport et de délibération du Conseil régional sur « La stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2011-2016 », présenté par **Alain Bouchart**, en séance plénière du CESER d'Île-de-France, le jeudi 13 octobre 2011, au nom de la commission des Sports, du Tourisme et des Loisirs, présidée par **René Bertail**.*

---

**Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France**

**Jean Tilloy**, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr)

33, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris - Fax : 01 53 85 71 20 - Site : [www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr)